

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 12 février 2019

<u>Présents :</u>	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Ayant donné pouvoir</u>	MME HENRY à MME DOUGOUD
	M. MAXANT à M. GRANDIEU
<u>Excusés :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Philippe HALLIER
	M. Sébastien POINT

N°04 – DB du 12/02/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Foyer rural de Faulx : attribution d'une subvention au titre du
Val de Lorraine Classic**

Par demande du 5 décembre 2018, le Foyer Rural de Faulx sollicitait la Communauté de Communes en vue d'une subvention au titre du « Val de Lorraine Classic » dont la 20^e édition se déroule les 23 et 24 mars 2019.

Cette manifestation est reconnue depuis maintenant 19 années comme étant la plus forte concentration de « moto-enduro » dans l'Est de la France avec des retombées économiques et sociales conséquentes pour le Val de Lorraine et le Bassin de Pompey. Cette course rassemble sur un week-end 600 pilotes, 900 visiteurs et plus de 50 000 spectateurs.

Les organisateurs, conscients des enjeux environnementaux, ont travaillé sur la réduction de l'impact de la manifestation :

- La participation à un fond de compensation carbone (pour l'émission des gaz à effet de serre généré par la course) utilisé pour soutenir des projets de jeunes du territoire.
- La réduction du volume des déchets par une incitation au tri sélectif et par l'utilisation de produits compostables ou réutilisables,
- Un tracé de course favorisant le passage sur route,
- Une réduction des points de ravitaillement des pilotes pour limiter des déplacements de véhicules d'organisation
- La réalisation systématique d'une étude d'incidences et de la mise en place de mesures de prévention aux abords des zones protégées.

Le coût du projet est estimé à 198 600 €. Une demande de subvention a été faite au Conseil Régional pour le versement d'une subvention à hauteur de 16 000 € et au Conseil Départemental à hauteur de 5 000 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer en faveur d'une subvention de 5 000 €.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 €, au foyer rural de Faulx au titre de « Val de Lorraine Classic ».

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2019 sur la ligne 0206574.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC